

Date de Convocation : 18 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 11

Etaient présents : 11

AUGIER Céline, AVARGUES Marcel, DUMESTE Mireille, MATHIEU Camille, MEIGNAN Mathias, PEYRON Jean-Pierre, POUTRAIN Michaël, RAVAUTE Daniel, ROUX Frédéric, TIRARD Jean-Pierre, UHRING Fabien ;

Excusés représentés : BREMOND-DICK Caroline, DARGER Y Viviane ;

Procurations : de BREMOND-DICK Caroline à ROUX Frédéric et de DARGER Y Viviane à AVARGUES Marcel ;

Mme Camille MATHIEU a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du Conseil Municipal

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 25 novembre 2019

DELIBERATIONS

1. **Approbation du Compte de Gestion 2019 du Receveur municipal**
Délibération reportée
2. **Approbation du Compte administratif 2019 du Maire**
Délibération reportée
3. **Dissolution du SIVOM du Calavon**
Le conseil Syndical a voté la dissolution du SIVOM du Calavon le 16 décembre 2019. La Communauté de Communes reprend à sa charge l'actif et le passif du syndicat mais pas la compétence voirie.
Approbation à l'unanimité (11 voix pour)
4. **Renouvellement de la convention d'assistance juridique avec le cabinet territoires Avocats**
Madame le Maire propose de renouveler la convention d'assistance juridique qui s'est avéré très utile en 2019. L'augmentation constante des recours et des contentieux justifie pleinement cette dépense.
Approbation à l'unanimité (11 voix pour)

- 5. Convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'approvisionnement de bois décheté pour les chaufferies communales**
Le Parc propose aux Communes d'adhérer au groupement de commandes pour l'approvisionnement des chaudières. Ce regroupement permet des économies d'échelles. De plus la qualité des plaquettes forestières devrait être améliorée puisque seuls les candidats adhérents à la charte qualité bois énergie pourront être retenus.
Approbation à l'unanimité (11 voix pour)
- 6. Validation du tableau des effectifs communaux**
Le tableau des effectifs évolue à chaque création ou suppression de poste liée au déroulement de carrière des agents. Il s'agit aujourd'hui d'effectuer un toilettage pour supprimer les postes non pourvus et qui n'ont pas vocation à l'être.
Approbation à l'unanimité (11 voix pour)
- 7. Boulangerie : possible exonération de loyer**
Vu le mauvais état du logement de la boulangerie, le Conseil Municipal décide de procéder à une exonération de deux mois de loyers au profit des nouveaux boulangers.
Approbation à l'unanimité (11 voix pour)

DECISIONS MUNICIPALES,

INFORMATIONS AU CONSEIL ET QUESTIONS DIVERSES

- **Décision du Maire :**
La ligne de trésorerie d'un montant de 100 000€ est renouvelée pour une durée d'un an.
- **Présentation du contrat d'exploitation des chaudières communales :** il prévoit l'entretien et les réparations de l'ensemble des chaudières ainsi que le dépannage 24h sur 24 et 7 jours sur 7.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 20h00.
Date d'affichage du présent compte rendu : le 2 mars 2020.

Le Maire,
Mireille Dumeste

